



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 25/03

ARRETE

PORTANT DESIGNATION DE

**Mme Muriel LAGORCE, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES LANDES EN DATE DU 17 JUILLET 2025**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2025-233 en date du 19 juin 2025 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour l'extension d'un ensemble commercial par l'extension du magasin MARKET sur la commune de LEON ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Mme Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, absent, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 17 juillet 2025 et dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2025-233 du 19 juin 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 1^{er} juillet 2025.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental